



BUREAU COMMUNAUTAIRE  
♦ ♦ ♦  
SEANCE DU MERCREDI 20 AVRIL 2016  
♦ ♦ ♦  
EXTRAIT DU COMPTE RENDU

**PRÉSENTS :**

Monsieur LEFRAND Guy, Président  
Monsieur GROIZELEAU Bruno  
Monsieur HUBERT Xavier  
Monsieur ETTAZAOUI Driss  
Madame AUGER Stéphanie  
Monsieur DOSSANG Guy  
Monsieur DAIX Jean-Robert  
Monsieur BOURRELLIER Ludovic

Monsieur DERRAR Mohamed  
Monsieur MABIRE Arnaud  
Monsieur BIBES François  
Monsieur PRIEZ Rémi, Vice-Présidents

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Monsieur MOLINA Michel  
Madame DURANTON Nicole, Vice-présidents

**DELIBERATIONS**

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire le 22 mai 2014 :

☞ **VALIDE** les termes de la convention à intervenir entre le Grand Evreux Agglomération, la ville d'Evreux et le Lycée de Chambray pour l'organisation, le 19 mai 2016 à la Halle des Expositions d'Evreux, des premières Assises de la Gestion Intégrée de la Ressource en Eau et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention. Cette manifestation rassemblera les professionnels des métiers de l'eau : exploitants, fournisseurs, prestataires, maîtres d'œuvre, afin de créer, en Normandie, une référence dans ce domaine.

☞ **DECIDE** l'octroi et le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 660 € pour 12 mois d'occupation de la SMART'UP à la société INFOPROGIS, et une subvention de fonctionnement d'un montant de 290,40 € pour 12 mois d'occupation à la société Lescoursesplusvite.fr (FID-INT) et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** tout document à intervenir au titre de l'octroi et du versement de ces subventions. Cette décision confirme et corrige la délibération 19 du 16 décembre 2015 du Conseil communautaire, où les subventions étaient, par erreur, libellées au nom des gérants et non au nom des sociétés, comme cela aurait dû être.

☞ - **DECIDE** l'octroi et le versement, en 2016, des subventions votées en 2015, ainsi qu'il :

- à la Chambre de commerce et d'industrie de l'Eure/ Chambre de commerce et d'industrie Portes de Normandie, une subvention de fonctionnement d'un montant de 39 000 € dans le cadre du partenariat pluri-annuel 2015-2017
- à la Technopole Chimie Biologie Santé, une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € pour l'organisation de l'événementiel ODD

et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** les conventions et tout document à intervenir au titre de l'octroi et du versement de ces subventions. Cette décision confirme les délibérations 45 du 18/12/2014 et 36 du 18/02/2015 du Conseil communautaire, votées pour l'année 2015, mais dont le versement intervient en 2016, sur la base de conventions exécutoires en 2016.